

Compte-rendu de l'audition de M. Lucas CHANCEL **6 février 2019**

Panorama mondial des inégalités :

Nous assistons à une hausse globale des inégalités de patrimoine. Cette hausse se fait à plusieurs rythmes :

- Explosion dans les pays anglo-saxons, dans les pays de l'ex URSS et dans les pays émergents
- Hausse moins marquée en Chine : explosion entre 1978 et 2005, plus calme ensuite.
- Hausse plus modérée en Europe continentale

La France fait plutôt bonne figure : la part captée par les plus riches est passée de 33 à 35%. Comparée aux autres, la France ne s'en sort pas trop mal. Mais quand on compare à la période antérieure, c'est là que le bât blesse.

Pendant les Trente glorieuses, on a assisté à une progression du niveau de vie des 90% de l'ordre de 2,5% par an, + 1% pour les 10% les plus riches. Depuis, nous assistons à une inversion : + 1% par an pour les 90%, + 3% pour les 10% les plus riches. Pour les plus riches, ce sont donc les Trente Glorieuses inversées. Les Trente Glorieuses ne se sont pas arrêtées pour tout le monde. Cela explique en partie le sentiment d'injustice fiscale et le ras-le-bol actuel.

Suppression de l'ISF et mise en place du PFU : quels effets ?

Il convient de rappeler le récit autour de la suppression de l'ISF, qui nous dit qu'il n'est pas possible de créer des emplois et de l'activité sans cadeaux fiscaux. Il a été fait référence à la théorie du ruissellement. Cette théorie existe-t-elle ? On ne l'observe pas. Il n'y a aucune relation statistique. Les USA sont le contre-exemple absolu, les riches ayant connu une incroyable progression de leur niveau de vie, quand le grand nombre stagne.

En France, les effets sur l'emploi et l'activité économique vont être difficiles à démontrer. Ce qui sera aisé à démontrer, ce sont les effets en termes d'inégalités. Les travaux de l'IPP et de l'école de Paris l'ont démontré :

- 3 à 4 milliards vont bénéficier directement au top 1%, top 2%.
- Hausse du pouvoir d'achat des 1% les plus riches de l'ordre de 6%.
- Hausse de 30% pour les 0,01%.

Le PFU va avoir pour effet de rendre les plus hauts revenus du capital moins imposés que les plus hauts revenus du travail. Le coût risque de dériver. D'autant plus qu'il pourrait engendrer des effets collatéraux, démontrés dans les travaux de G. Zucman : il sera plus intéressant sur le plan fiscal, pour les CSP-, d'être rémunérées par le biais de dividendes que de salaires. Le dispositif du PFU ouvre la porte à des mécanismes d'optimisation.

Inégalités et environnement :

Plus une société est inégalitaire, plus il est difficile de faire la transition écologique. Plus le contexte est tendu et plus l'injustice est au cœur du système fiscal, plus il est délicat de réaliser la transition écologique.

Les inégalités de revenus se traduisent en inégalités de pollution : plus on est riche, plus on pollue.

La taxe carbone est de fait régressive : elle pèse beaucoup plus sur la consommation des ménages les moins aisés.

Question du signal prix (à compléter)

Question du mimétisme en matière écologique : ce sont les plus aisés qui impriment le rythme en matière de consommation.

Cercle vicieux de certaines politiques (à compléter)

Que les choses soient claires : la seule politique fiscale ne suffira pas. Il faut de l'incitation, de la communication, des actions dès l'école primaire, aller fort dès le plus jeune âge sur la transition écologique...

Sur la question de la progressivité de l'impôt sur le revenu

Avec les lois de finances 2018 et 2019, nous avons assisté au grand retour de la régressivité fiscale. Les classes moyennes supérieures vont payer de l'impôt à un certain niveau et au-delà, plus on va s'approcher du sommet de la pyramide, plus ce taux d'imposition moyen va baisser. Cela est lié à la suppression de l'ISF et la mise en place du PFU. Le Gouvernement précédent avait réussi à lisser. Là, on est revenu à une situation antérieure.

Sur la hausse du taux marginal supérieur, M. Chancel valide. Cela permet notamment de réduire les inégalités après impôts. Mais, à terme, cela permet aussi de réduire les inégalités avant impôt de demain car on réduit l'accumulation. Voilà le double effet de la progressivité de l'impôt.

M. Chancel valide également l'idée d'augmenter la progressivité de l'impôt pour baisser la TVA.

La question des niches fiscales

Avec les niches fiscales, c'est la double peine. Elles s'avèrent bien souvent être très régressives et anti-environnementales telle la niche sur les frais réels.

Les niches fiscales ne bénéficient pas à tout le monde : elles bénéficient uniquement à celles et ceux qui payent de l'impôt sur le revenu.

Il est nécessaire d'engager un gros travail sur les niches, axé sur trois points :

- Transparence sur les bénéficiaires, les montants, les mécanismes ;
- Prise en compte de l'écologique ;
- Les effets attendus

M. Chancel dénonce la niche sur les emplois à domicile. Avec son coût de 6 milliards d'euros, on structure tout un secteur d'emplois précaires. Ces 6 milliards d'euros pourraient servir à autre chose que de réinventer des domestiques du XXIème siècle.

Le consentement à l'impôt

L'ISF est important pour le consentement à l'impôt, tout comme le taux marginal supérieur.

La question des droits de succession est un gros point de vigilance : il faudrait taxer fort les gros héritages, tout en étant très vigilants sur les petits et moyens patrimoines. La fiscalité devrait se concentrer sur les gros patrimoines, au-delà de 500 000 euros.

Instaurer un ISF européen

Il s'agit d'une idée intéressante. Il est possible et il est souhaitable de lancer les débats.

Les parlementaires doivent être à la manœuvre.

M. Chancel rappelle l'initiative qu'il a portée, avec d'autres (notamment Piketty), sur un traité de démocratisation de l'Europe, qui permettrait d'aborder ces sujets. Les parlementaires pourraient travailler sur les questions fiscales dans ce cadre. 2 parlements nationaux pourraient agir.